

Mon espace santé, le numérique au service de la santé des citoyens

Qu'est-ce que Mon espace santé ?

Lancé en janvier 2022, Mon espace santé est un service public numérique gratuit qui donne la main à chaque citoyen pour gérer ses données de santé. Promu par le Ministère de la Santé et de la Prévention et développé par l'Assurance maladie, ce service permet à chacun de stocker ses informations médicales et les partager avec les professionnels de santé qui vous soignent en respectant votre consentement. Mon espace santé garantit la confidentialité et la protection des données de tous les usagers : les données de « Mon espace santé » seront hébergées par deux sociétés françaises disposant de l'agrément Hébergeur de données de santé (HDS).

Le numérique facilite aujourd'hui le quotidien, y compris dans la santé. Les rendez-vous médicaux peuvent être pris via des applications, la téléconsultation est une alternative lorsqu'il n'est pas nécessaire de se déplacer chez le médecin, un dispositif de télésurveillance peut permettre qu'une partie du suivi médical soit réalisé à distance. Mon espace santé, s'inscrit dans ce changement de pratique pour proposer à tous les citoyens un espace personnel en santé qui permet de répondre aux besoins du quotidien des citoyens : retrouver ses documents de santé suite à une consultation à l'hôpital, recevoir un sur la date d'un vaccin, envoyer une ordonnance à son pharmacien de façon sécurisée, retrouver un résultat d'examen de biologie en amont d'une consultation de contrôle, etc.

Mon espace santé permet à chacun d'améliorer le suivi de sa santé.

Tous les usagers du système de soins ont reçu, entre janvier et mai 2022, un courrier ou un courriel de l'Assurance Maladie pour les prévenir de l'ouverture de leur compte Mon espace santé. Aujourd'hui, Mon espace santé c'est plus de 10 millions d'usagers qui ont activé le service.

Comment activer votre compte Mon espace santé ?

Il suffit de vous rendre sur monespacesante.fr, de cliquer sur "Activer Mon espace santé", en vous munissant de votre carte vitale. Une fois votre espace activé, vous pouvez vous y connecter avec vos identifiants Mon espace santé ou via FranceConnect. Une application est également disponible au téléchargement sur l'[Apple Store](#) ou le [Play Store](#). Sur l'application, vous pourrez par la suite vous connecter directement au système via la reconnaissance biométrique de votre smartphone (FaceID, empreinte digitale). Pour toute question, vous pouvez contacter le numéro gratuit 34 22 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Pour les personnes sourdes ou malentendantes, l'accueil téléphonique de Mon espace santé est accessible grâce à une [plateforme en ligne](#) où des conseillers sont disponibles pour vous assister.

Comment Mon espace santé peut faciliter votre suivi médical au quotidien ?

Mon espace santé, ce sont de nombreux avantages qui vous facilitent la vie :

- Une rubrique « documents » pour retrouver en un seul endroit, en toute sécurité, toutes vos informations de santé (résultats d'analyse, ordonnances, radios, etc.). Vous pouvez également ajouter librement tout document utile à votre prise en charge. Avec votre autorisation, vos professionnels sont habilités à accéder à l'ensemble de ces informations, et

vous n'aurez plus besoin d'emporter vos documents papiers à vos rendez-vous médicaux. Vos professionnels de santé alimentent automatiquement votre dossier médical avec vos documents de santé à l'occasion de chaque acte ou consultation.

- Une messagerie pour échanger de façon sécurisée avec vos professionnels de santé, qui peuvent désormais vous contacter et vous envoyer des informations en toute confidentialité. Par exemple, les pharmacies équipées d'une messagerie sécurisée (MSSanté) peuvent directement recevoir et consulter les ordonnances transmises par vos soins depuis votre messagerie Mon espace santé
- Un profil médical, dans lequel vous pouvez renseigner toutes les informations utiles à votre santé : traitements suivis, vaccinations, antécédents médicaux, etc. Vous avez la possibilité de définir la confidentialité de vos informations notamment en autorisant les professionnels de votre choix à consulter vos documents pour faciliter votre prise en charge.
- Pour préparer l'arrivée de Mon bilan prévention, les assurés peuvent d'ores et déjà compléter leur auto-questionnaire aux différents âges clés de la vie (18/25 ans, 45 /50 ans, 60/65 ans et 70/75 ans), afin de faciliter l'échange avec leurs professionnels de santé.
- Mon espace santé évolue de manière continue pour simplifier l'activation et la connexion au service tout en maintenant un niveau de sécurité très élevé.
 - Mon espace santé servira de plus en plus dans les parcours de prévention notamment avec l'ouverture à venir de l'agenda santé pour bénéficier de rappels des rendez-vous clés de suivi de la santé des enfants, des rendez-vous de dépistage (vaccination, bucco-dentaire, etc.) ou du suivi de grossesse.
 - Des messages de prévention personnalisés en fonction des informations disponibles dans Mon espace santé pour informer les usagers et les inciter à agir.
 - L'arrivée de Mon bilan prévention qui permet d'ores et déjà aux assurés de compléter leur auto-questionnaire.

Utiliser Mon espace santé, c'est simple ! Rendez-vous sur monespacesante.fr depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

Téléchargez l'application Mon espace santé :



Contactez le numéro gratuit 34 22 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, l'accueil téléphonique de Mon espace santé est accessible grâce à une [plateforme en ligne](#).